

# Points clés sur la Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie bactérienne intestinale due à une mycobactérie. Elle a un coût économique important en élevage infecté, dû aux réformes d'animaux malades non commercialisables, mais aussi aux baisses de production plus insidieuses. Pas toujours visible en élevage, c'est une maladie qui se vend et qui s'achète par l'intermédiaire d'animaux, et ceci sans moyens très sensibles de contrôle à l'introduction, ce qui est préoccupant. Sans vaccin disponible, seules des mesures de précaution, d'hygiène et de vigilance sont applicables.

Les mycobactéries ont la particularité de se multiplier très lentement ce qui entraîne un retard de plusieurs mois voire d'années avant que la maladie apparaisse. Des animaux vont ainsi excréter des bactéries dans l'environnement à l'insu de l'éleveur. Il faut garder à l'esprit que l'infection est plus fréquente que la maladie, un cas clinique observé risque d'être le signe de plusieurs animaux infectés. En outre, plus un élevage est bien suivi sur le plan nutritionnel et parasitaire, moins les cas cliniques apparaissent, l'infection se cache ! On estime actuellement l'infection à 1-2% des animaux et 30% des élevages. Ceci est un sujet de préoccupation car les cheptels augmentant en taille alors que le taux d'infection d'animaux ne baisse pas la proportion de cheptels infectés augmente lentement.

## Les bouses d'adultes infectés sont le matériel contaminant

L'infection passe par les bouses des animaux adultes infectés, surtout pendant les douze mois précédant la maladie visible, mais aussi par le colostrum et le lait. Ces bactéries persistent longtemps dans l'environnement, environ 1 an dans les bouses, sur les pâtures, dans les locaux, et même dans le foin issu de parcelles contaminées !

## Les jeunes de moins d'un an sont la cible de l'infection

Les animaux sont sensibles à l'infection, avant 1 an en règle générale, surtout avant 6 mois, d'où l'importance de l'hygiène. Pendant les douze mois précédant la clinique la vache va souvent contaminer

son veau pendant la gestation dans l'utérus, ou ensuite par le lait. Elle peut aussi, en élevage laitier, contaminer le lait distribué à un lot de génisses. En élevage allaitant la présence des veaux avec les mères en stabulation hivernale est malheureusement un facteur aggravant du fait du contact avec les bouses des mères infectées.

Suite à ce contact, l'infection va se développer lentement jusqu'à l'excrétion, après plusieurs mois, puis la maladie.

## Des symptômes caractéristiques qui doivent alerter

La maladie, parfois appelée « entérite », ou confondue avec la douve du foie dans un premier temps, s'exprime généralement après deux ans, souvent après un vêlage, par un amaigrissement progressif avec un vilain poil, mais un appétit conservé, un ramollissement des bouses, rappelant la consistance de ciment de ragréage, puis une diarrhée liquide incurable amenant à la mort.

La maladie est souvent plus tardive en allaitant !

## Comment réagir face à un cas clinique ?

L'amaigrissement d'un adulte doit faire consulter rapidement le vétérinaire.

La confirmation au laboratoire du diagnostic est simple et peu coûteuse.

Elle associe :

- 1 prélèvement de bouse examiné sur lame qui révélera des bacilles en amas.
- 1 prélèvement de sang qui permettra la mise en évidence d'anticorps.

**Si la suspicion est confirmée, il faut impérativement pousser plus loin les recherches.**

- Si l'animal est né sur l'exploitation, il révèle une infection subie dans son jeune âge. Le test sérologique sur des adultes permet de mesurer le taux d'infection.
- Si l'animal a été acheté, la contamination des jeunes avec lesquels il a pu être en contact dans les 12 derniers mois doit être suivie.

## Maîtriser la clinique

En cheptel infecté cela passe par une recherche annuelle sur les animaux de plus de 24 mois et la réforme des positifs et la mise à l'engraissement de leur dernier produit. L'assainissement se déroule sur plusieurs années la maladie étant longue et insidieuse, et ne peut prétendre à l'éradication.

La qualité de l'alimentation et du parasitisme soutient l'immunité et limite la proportion d'animaux infectés déclenchant la maladie.

## Comment se protéger contre l'entrée de la paratuberculose ?

**C'est en limitant les facteurs de risque d'entrée d'un animal infecté et de contamination des jeunes qu'on peut intervenir.**



**Le contrôle à l'achat par sérologie** permet de repérer certains des animaux infectés, pas tous, en moyenne 50%. En effet il ne peut être réalisé qu'après l'âge de 18 à 24 mois, et il est peu sensible, la positivité n'apparaissant qu'à un certain niveau d'évolution de l'infection. Son faible coût justifie de le réaliser systématiquement sur les achats, s'il le faut de manière différée pour les jeunes, et de le renouveler un an plus tard. Dans le cas de regroupement de troupeaux on ne peut que conseiller la recherche sur chaque élevage en fusion.

L'idéal serait de qualifier les élevages vendeurs d'animaux. Mais à l'heure actuelle les méthodes de laboratoire ne permettent pas de tester les animaux en mélanges et nécessitent plusieurs tests annuels pour statuer.

**Une "qualification" paratuberculose est donc coûteuse et ne peut concerner que des élevages pouvant valoriser leur statut par la génétique. Les GDS du Grand Ouest sont à la recherche d'une qualification moins coûteuse mais concernant plus d'élevages.**

**Aucun vaccin n'est disponible actuellement** alors qu'une vaccination des veaux permettrait de couvrir leur première année de vie.

## Comment limiter l'extension de la paratuberculose au sein d'un élevage ?

Toutes les mesures écartant les jeunes dans leur première année de vie des excréments des adultes sont bénéfiques.

L'entretien de la litière limite les contacts avec les bouses.

En allaitant : la mise à disposition de lieux de couchages non accessibles aux mères est favorable.

La mise à l'écart des veaux sans têtée est souhaitable en élevage laitier où, de plus, l'hygiène du lait distribué, voire le lait en poudre, sont indispensables.

Ne pas mettre en case collective un veau souillé par sa mère au vêlage, ne pas le transporter dans la brouette qui sert à ébouser.

Ne pas sortir les veaux sur les parcours utilisés par les adultes en période hivernale. Leur réserver le foin de parcelles non pâturées par des adultes dans les 12 derniers mois, ou utiliser un foin de plus de 12 mois. Ne pas épandre de fumier sur les pâtures destinées à accueillir des jeunes de moins d'un an.

Surtout, restez très vigilant devant un animal qui s'amaigrit anormalement. C'est peut-être du parasitisme, mais ça peut être aussi le premier signe de l'infection, non seulement de l'animal, mais aussi du troupeau. Un diagnostic labo lève le doute.